

FICHE D'INSCRIPTION 2025-2026

Accueil de loisirs d'Opio

Photo

Nom et prénom de l'enfant :

Date et lieu de naissance :

Ecole : Classe scolaire :

Responsable 1:

Père Mère Autre (précisez).....

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Téléphone :

Mail :

Profession :

Téléphone pro :

Lieu de travail :

Responsable 2:

Père Mère Autre (précisez).....

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Téléphone :

Mail :

Profession :

Téléphone pro :

Lieu de travail :

Situation des parents: Célibataire Mariés Concubins Pacsés Divorcés Séparés Veuf(ve)

Dans le cadre de divorce ou de séparation des parents, la garde de l'enfant est établie comme suit :

Résidence chez la mère Résidence chez le père Résidence alternée (fournir jugement)

Droit à l'image :

Acceptez-vous qu'éventuellement une photo de votre (vos) enfant(s) paraisse dans la presse ? Oui Non

Personne a contacter en cas d'urgence:

Nom Prénom :

Téléphone :

Lien avec l'enfant :

Nom Prénom :

Téléphone :

Lien avec l'enfant :

Personne autorisées à venir récupérer l'enfant :

Nom/Prénom/Téléphone :

Nom/Prénom/Téléphone :

Nom/Prénom/Téléphone :



FICHE SANITAIRE DE LIAISON

L'ENFANT

NOM :

PRENOM :

DATE ET LIEU DE NAISSANCE :

SEXE : masculin féminin

LES VACCINS : (selon le carnet de santé ou certificats de vaccinations de l'enfant)

Vaccins obligatoires	OUI	NON	Date des derniers rappels	Vaccins recommandés	Dates
Diphtérie					
Tétanos					
Poliomélite					
Ou DT Polio					
Ou Tétracoq					

RENSEIGNEMENTS MEDICAUX :

L'enfant suit-il un traitement médical pendant le temps périscolaire et extrascolaire ? OUI NON

Si OUI, vous devez mettre en place un PAI et transmettre un double de la trousse à l'accueil de loisirs

LES ALLERGIES : Médicamenteuse OUI NON Précisez :

Alimentaire OUI NON Précisez :

Asthme OUI NON Précisez :

Recommandations santé

.....

.....

LES MALADIES : l'enfant a-t'il déjà eu les maladies suivantes :

Rubéole Varicelle Angine Rhumatisme articulaire aigu Scarlatine

Coqueluche Otite Rougeole Oreillons

Recommandations utiles :

.....

Constitution du dossier :

Pièces jointes :

- Photocopie du livret de famille
- Photo d'identité
- Justificatif de domicile
- Fiche d'inscription
- Fiche sanitaire de liaison
- Attestation d'assurance EXTRA SCOLAIRE
- Attestation de Quotient familial de la C.A.F

Inscriptions aux activités (école d'Opio) :

Merci de cocher le ou les jours que vous souhaitez, pour toute modification de présence, il sera nécessaire d'en informer la direction de l'IFAC au plus tôt. A défaut l'ensemble des journées sera facturé.

- Le périscolaire du soir : le lundi le mardi le jeudi le vendredi

Les périodes d'inscriptions : Attention nombres de places limités

Les inscriptions pour les mercredis et les vacances scolaire se font sur le portail famille.

Merci de prendre connaissance des dates d'ouverture des inscriptions ainsi que des dates de fermeture pour l'année 2025-2026.

LES MERCREDIS : (8h/18h30)

Les mercredis du 3eme trimestre 2024 (03/09 au 24/09) : 1er aout

Les mercredis du 4ème trimestre 2024 (01/10 au 17/12) : 1er septembre

Les mercredis du 1er trimestre 2025 (du 7/01 au 25/03) : 1er décembre 2025

Les mercredis du 2ème trimestre 2025 (du 1/04 AU 1/07) : 1er mars 2026

LES VACANCES SCOLAIRE : (8h/18h00)

Vacances d'octobre : ouverture des inscriptions : 20 septembre

Vacances de février : ouverture des inscriptions : 9 janvier

Vacances d'avril : ouverture des inscriptions : 13 mars

Vacances de juillet et aout : ouverture des inscriptions : 6 juin

LES PERIODES DE FERMETURES

1er novembre, 11 novembre, les vacances de Noël du 22 décembre au 2 janvier

Lundi 6 avril, vendredi 1^{er} mai, vendredi 8 mai, jeudi 14 mai, vendredi 15 mai, lundi 25 mai

Mardi 14 juillet, fermeture dernière semaine d'aout du 24/08 au 28/08

L'inscription implique des frais d'adhésion de 20 € par enfant et par an, à régler via votre portail famille.

Elle entraîne également l'acceptation et le respect du règlement intérieur.

Absences : Seules les absences justifiées pour raisons médicales, sur présentation d'un certificat médical dans un délai de 48 heures, donneront droit à un avoir valable pour une inscription ultérieure.

En cas d'annulation non justifiée par un motif médical, aucun remboursement ni avoir ne pourra être accordé. Tout changement de situation doit impérativement être signalé dans les plus brefs délais

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »